

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 29/08/2024 - B2024/043224 - 2018 B 01328 - 837 705 664 - A-CONSTRUIT

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021
N° 15949 * 03Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		A-CONSTRUIT					
Adresse de l'entreprise		40 ROUTE DE VAULX 69150 DECINES CHARPIEU					
Siren		837705664					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
		Exercice N clos le 31/03/2023				Exercice N-1 clos le 31/03/2022	
		Brut 1		Net 3		Net 4	
crit		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8700	AG	8700	
		Fonds commercial	AH	98955	AI		98955
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	103025	AK	86461	16564
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	370979	AS	282660	88319
		Autres immobilisations corporelles	AT	137842	AU	107591	30251
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	49399	BI		49399
	TOTAL (II)		BJ	768903	BK	485413	283490
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
CRÉANCES		Marchandises	BT	2438704	BU	23445	2415259
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	37631	BW		37631
		Clients et comptes rattachés *	BX	1651838	BY	150977	1500860
		Autres créances	BZ	256700	CA		256700
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	426323	CG		426323	
	Charges constatées d'avances *	CH	540499	CI		540499	
	TOTAL (III)	CJ	5351698	CK	174422	5177275	
	COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW				
Primes de remboursement des obligations		(V) CM					
Écarts de conversion actif *		(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6120602	TA	659836	5460766	
RENVOIS	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	DA		101600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		130282	
	Écarts de réévaluation * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		12630	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG		1099901	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		585927	
	Subventions d'investissement	DJ		3703	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		1934046	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		670830	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		38350	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		446758	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1515974	
	Dettes fiscales et sociales	DY		355175	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		499630	
	TOTAL (IV)	EC		3526719	
	Écart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE		5460766	
RENOIS	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2741611	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		4519	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT									
				Exercice N						Exercice N-1	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	7531570	FB	2556792	FC	10088363		
	Production vendue	Biens *		FD		FE		FF			
		Services *		FG	217928	FH	81240	FI	299169		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	7749499	FK	2638032	FL	10387532		
	Production stockée *							FM			
	Production immobilisée *							FN			
	Subventions d'exploitation							FO	22395		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	149221		
	Autres produits (11)							FQ	6954		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION					(I)	FR	10566103			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	7976553		
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	-658730		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	10225		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV			
	Autres achats et charges externes (3) *							FW	1489239		
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	21332		
	Salaires et traitements *							FY	499340		
	Charges sociales (10)							FZ	271310		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *				GA	71982		
				- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	102238				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
	Autres charges (12)							GE	5642		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION					(II)	GF	9789135			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	776967				
Opérations n.e en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations						GJ	12			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés						GL	2773			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS					(V)	GP	2785				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées						GR	5477			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES					(VI)	GU	5477			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2691				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	774276				

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

 Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT			
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	4839	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	8849	
	Total des produits exceptionnels (VII)		HD	13689	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	5487	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		HH	5487	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8202		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX) HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X) HK	196551		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10582578		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9996651		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	585927		
Renvois	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *		HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(9) Dont transfert de charges		A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		) A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2021

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT																		
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
													Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
											1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9					)	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1					)	KM		KN		KO				
		Installations gales, agencés*, aménagés des constructions		dont composants		M2					)	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants		M3					)	KS		KT		KU					
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX		
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes												LK		LL		LM			
	TOTAL III												LN		LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G		8M		8T			
	Autres participations												8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés												1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières												1T		1U		1V			
	TOTAL IV												LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												0G		ØH		ØJ				
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
											1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre										IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui										IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions										IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers										IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport										IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III												IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations												IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés												I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV												I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		ØK		ØL		ØM		

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2021

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	78552	PF	16609	PG		PH	95161	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	334879	QV	55373	QW		QX	390253	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	413431	ØP	71982	ØQ		ØR	485413	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

 Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT								
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL II	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	8850	TV		TW	8850	TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	8850	UB		UC	8850	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5 ^{ème} du CGI		10								

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2021

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT													
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN				
							1		2		3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations						UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)						UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières						UT	49400	UV		UW	49400			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						VA	266656		266656					
	Autres créances clients						UX	1385183		1385183					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO				Z1								
	Personnel et comptes rattachés						UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						UZ	2851		2851					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	82768		82768				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN							
		Divers						VP							
	Groupe et associés (2)						VC	76668		76668					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)						VR	94413		94413					
	Charges constatées d'avance						VS	540499		540499					
TOTAUX							VT	2498438	VU	2449038	VV	49400			
RENOUVOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice					VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES					Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
							1		2		3		4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y													
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	4520					4520						
		à plus d'1 an à l'origine	VH	666311					366311		240000		60000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	38350									38350			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1515974					1515974							
Personnel et comptes rattachés		8C	75748					75748							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	148834					148834							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	102695					102695							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14824					14824							
	Obligations cautionnées	VX													
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13074					13074							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J													
Groupe et associés (2)		VI													
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K													
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2													
Produits constatés d'avance		8L	499631					499631							
TOTAUX							VY	3079961	VZ	2741611	240000	98350			
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ								(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK												VL	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

*Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)*

Désignation de l'entreprise		A-CONSTRUIT									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZG					
					(N B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage							YV			
	- Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ			
	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE							YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							YX			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *							ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP		- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ					
Effectif moyen du personnel								YP			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SASU A-CONSTRUIT

SASU Au Capital de 50 000 €

Siège Social : 40 ROUTE DE VAULX 69150 DECINES CHARPIEU

RCS 83770566400022 LYON

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 460 766 €.

Le résultat net comptable est un Bénéfice de 585 927 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2023 par le dirigeant.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES ET FAITS MARQUANTS

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions :

- du Code du Commerce
- du décret comptable du 29 novembre 1983
- du PCG institué par le règlement CRC N°99-03
- des règlements du CRC :
 - o 2000-06 sur les passifs
 - o 2002-10 modifié par le 2003-07 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

- 2005-09 portant diverses modifications aux règlements 99-03 et à l'article 15-1 du règlement 2002-10.

Afin de répondre à un objectif d'image fidèle, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Comparabilité des comptes annuels : permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Continuité d'exploitation
- Régularité
- Sincérité
- Importance relative
- Prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Lors de la première application des règlements précités qui se sont imposés à l'entité à compter des exercices ouverts, la société a choisi d'utiliser la méthode prospective.

L'entité, ne dépassant pas les seuils des PME, **a également opté pour une mesure de simplification** supplémentaire qui consiste à continuer à pratiquer l'amortissement des immobilisations non décomposables sur les durées d'usage au lieu d'appliquer les durées d'utilisation propres à l'entreprise prévues par la nouvelle règle.

Les principales méthodes utilisées et les options retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Option pour les charges financières :

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'incorporation des charges financières dans le coût d'entrée des immobilisations.

Option pour les frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'incorporation de certains frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) dans le coût d'entrée des immobilisations.

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement :

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'activation ou l'inscription en charge de ses frais.

Frais d'augmentation du capital, de fusion et de scission :

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'activation de ses frais d'établissement, ou leur imputation sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance de leur comptabilisation en charges.

Frais de recherche et de développement :

L'entité n'est pas concernée par la comptabilisation en charges des frais de recherche et par l'option pour l'activation des frais de développement ou leur comptabilisation en charges.

Coût de démantèlement et/ou de remise en état des sites :

L'entité n'est pas concernée par ses coûts.

Les composants :

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des différents éléments significatifs qui les composent et qui ont une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale «structure ».

Les composants de première catégorie correspondent aux éléments destinés à être remplacés à intervalles réguliers. Ils sont obligatoirement comptabilisés en composant distinct.

Les composants de deuxième catégorie correspondent aux dépenses de grandes révisions ou de gros entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels en application des lois ou règlements. Elles sont comptabilisées en composant distinct, ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement.

Option pour les frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'incorporation de certains frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) dans le coût d'entrée des immobilisations financières.

AMORTISSEMENTS :

Les amortissements représentent la répartition systématique du montant amortissable d'un actif en fonction de son utilisation. Ils sont donc désormais calculés sur la durée d'utilisation réelle des biens.

Un amortissement dérogatoire est constaté, pour les biens non décomposables et la structure des biens décomposables, afin de conserver l'avantage fiscal lié aux durées d'usage.

Les composants sont eux obligatoirement amortis sur leur durée réelle d'utilisation sans possibilité de pratiquer un amortissement dérogatoire.

L'entité ayant opté pour les mesures de simplifications supplémentaires offertes aux PME, elle continue de pratiquer les amortissements sur la durée d'usage des biens.

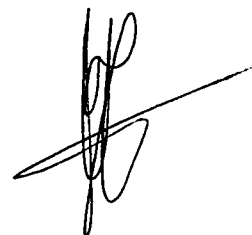
DEPRECIATIONS :

La dépréciation est la constatation que la valeur d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

L'entité n'a pas relevé d'indices de perte de valeur nécessitant la constatation d'une dépréciation.

Le Gérant

MR ABDELLOUAHED EL LAGHZZAOUI



SASU A-CONSTRUIT
SASU Au Capital de 50 000 €
Siège Social : 40 ROUTE DE VAULX 69150 DECINES CHARPIEU
RCS 83770566400022 LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JANVIER 2024

Le 15/01/2024,
à 18H00,

Monsieur ABDELLOUAHED EL LAGHZZAOUI détenant 100 parts sociales,

Associés unique de la société **SARL A-CONSTRUIT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ABDELLOUAHED EL LAGHZZAOUI, préside la séance en qualité de président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

tm

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un **Bénéfice** de **585 927** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir une **Bénéfice** de **585 927** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **585 927** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 0 €
- Au autres réserves **585 927 €**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 30 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr ABDELLOUAHED EL LAGHZZAOUI et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le président



SASU A-CONSTRUIT
SASU Au Capital de 50 000 €
Siège Social : 40 ROUTE DE VAULX 69150 DECINES CHARPIEU
RCS 83770566400022 LYON

Mr ABDELLOUAHED EL LAGHZZAOUI
9 avenue de la RIZE
69100 VILLEURBANNE

Le 15 Janvier 2024,

Lettre remis en main propre

Objet : assemblée générale

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 15 Janvier 2024, à 18 heures, au siège de la société **40 ROUTE DE VAULX 69150 DECINES CHARPIEU**.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clôt le 31 DECEMBRE 2023

Le cas échéant, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé.

A cet effet, un formulaire de pouvoir, que vous voudrez bien faire parvenir au président avant le 15 janvier 2024 (ou : confier à votre mandataire), est joint à la présente.

Veuillez recevoir, Monsieur., nos salutations distinguées.

LE PRESIDENT



SASU A-CONSTRUIT
SASU Au Capital de 50 000 €
Siège Social : 40 ROUTE DE VAULX 69150 DECINES CHARPIEU
RCS 83770566400022 LYON

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 DECEMBRE 2023

<u>NOMS</u>	<u>NOMBRE PARTS</u>	<u>EMARGEMENT</u>
--------------------	----------------------------	--------------------------

MR ABDELLOUAHED EL LAGHZZAOUI	100	
--	-----	--

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 1 associé et présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 1 voix.

A la présente sont annexés 0 pouvoir.

Le Président de séance

